ADVERTISSEMENT AVX TROIS

Estats de France assemblez en la Ville de Blois, pour obtenir de sa Maiesté l'interpretation d'vne close de son dernier Edict de reünion faulsement exposee par les heretiques & politiques leurs associez.

M. D. LXXXVIII.

ADVERTISSEMENT

aux trois Estats de France, assemblez en la Ville de Blois, pour obtenir de sa Maiesté l'interpretation d'une close de son dernier Edict de reünion faulsement exposee par les heretiques, & politiques leurs associés.

MEssieurs entre les principales & plus remarquables actions de nostre vie, Il y en a vne qui merite d'estre nommee la Royne de nos actions, qui est l'vnion & confederation que nous auons iuree solemnellemēt à Dieu en nostre Baptesme, & la promesse que nous auōs faicte de garder inuiolablement fidelité & loyauté à nostre Sauueur

Iesus Christ, & à son Eglise. Et bien que ladicte promesse ayt esté faicte en terre. Cy est ce qu'elle est escripte & insinuee és registres eternels qui sont au Ciel, desquels elle ne se peut effacer & à laquelle il n'est loisible de cõtreuenir, quelque cõsideratiõ humaine qui se presente. Aussi est ce la premiere paction de toutes nos pactions, & le premier serment de tous nos sermens, lequel partant doit estre executé deuant toutes choses : car quelque Conuention posterieure de respect & fidelité que nous ayõs aux Princes de la vie : si est-ce qu'elles ne sont aucunement considerables, ny comparables à ce haut, & excellent serment de fidelité, iuree à Dieu, & qui emporte tout, soit pour la dignité des choses, soit pour la grandeur des personnes qui contractent

par ce fermẽt. Nos ames(qui eſt la plus noble partie de nous) eſpouſent le Ciel & viennent auec embraſſemens heureux en la chaſte couche de leurs gratieux eſpoux Ieſus Chriſt. Nos eſprits ſe marient à vne pure, vnique & pudique religion Catholique auec l'anneau de fidelité & ſoubz le voile d'vne perpetuelle, & nullement periſſable obeiſſance, & comme nous entrons en ceſte vnion & confederatiõ auec Dieu : auſſi dict Sainct Paul, toutes nations y entrent, ſoit Latins, Grecz, Hebrieux, François, Eſpagnols, Italiens, & Anglois, Rois & vaſſaux, Maiſtres & ſeruiteurs, libres & eſclaues, & toutes qualitez & cõditions d'hommes : De ſorte que lors que ſ'agiſt de l'entretenement de ce ſerment de fidelité, contre ceux qui en ſont infracteurs, Dieu

veut que toutes nations & tous cõ-
federez s'assemblent, s'vnissent & se
recognoissent, & d'vn mutuel ac-
cord & consentement se bandent
contre ces lasches ames & desloya-
les, qui deserteurs de leur foy & re-
ligion par vne perfidie intolle-
rable, soit ouuertement, soit cou-
uertement, s'esleuent contre l'Egli-
se, & contreuiennent aux honnora-
bles conuentions par eux iurees.
C'est pourquoy Sainct Paul dict
que nous sommes tous appellez
pour entrer en ceste ligue & confe-
deration, & que sainct Iean nous in-
uite de nous y ioindre auec Dieu
le pere & son fils Iesus Christ chef
& autheur de ceste vnion. A ceste
occasiõ vn Catholique ayant faict
leur vniõ pour s'opposer aux iniu-
stes & perfides associations des he-
retiques. Le Roy vrayment prince

treſchreſtien,bruſlant de l'amour du Dieu viuant, & zelé d'vn ſainct zele a promis par l'Edictpublic leur vnion,laquelle d'abondant il deſi-re iurer & confirmer par ſes Eſtats, & en faire vne loy fondamẽtale en ce Royaume,qui eſt certes vn traict de prudence ſinguliere,& digne de ſa Maieſté treſchreſtienne, eſtant ceſt Edict l'eſperance de noſtre ſalut,l'honneur de l'Egliſe,l'ornemẽt de ſa nobleſſe,& le repos de ſõ pauure peuple.Car eſtant iuré ſelõ que deſia il a eſté iuré& aux termes auſquels il eſt conceu & ſelon la iuſte & droicte intentiõ des Catholiques il ne ſe peut rien dire de meilleur, rien de plus ſainct,riẽ de plus equitable.Mais il ſe fault bien donner de garde que les partiſans de l'hereſie ne s'efforcẽt de l'alterer de ſa ſincerité,ſoit par cloſes nouuelles

ſoit par interpretations artificielles qui viennent à corrompre & changer la vraye & naturelle ſubſtance de ceſt Edict & ne fault doubter qu'ils n'y employent tous leurs eſprits ny bandent tous leurs nerfs puiſque en ce ſeul Edict iuré & obſerué leur ruyne eſt enueloppee & qu'ils voient naiſtre en luy les premiers tiges de leur honte & confuſion. Pour ceſte conſideration ils s'arreſtent ſur vne cloſe de l'Edict par laquelle les Catholiques renõcent à toutes aſſociatiõs faictes ſoit dedans ſoit dehors le Royaume, & diſent que leur vniõ eſt eſteinte, eſcartee & diſſipee par ceſt Edict d'vnion, & qu'il n'en reſte que le nom & le promettẽt de faire declarer à l'aduenir crimineux de leze Maieſté tous les Catholiques qui demeureront vnis où qui ſeruiront

pour

pour la cauſe de Dieu, contre les heretiques qui eſt choſe ſi eſlongnee de toute raiſon & iuſtice & de droicte intention de ceux qui ont faict l'Edict d'vnion que rien ne ſe peult dire d'auantage. Car quelle apparence y auroit-il que l'vnion des Catholiques fuſt eſtaincte ſubſiſtãt encores la deteſtable aſſociation des heretiques, quelle inegalité en la France, en vn Royaume treſchreſtien & ſoubs vn prince treſchreſtien, que les Chreſtiẽs fideles ſeruiteurs & amis de Ieſus Chriſt perdiſſent leur vniõ & que les heretiques enfans de Sathan race de Sodome & Gomorrhe generation peruerſe & digne de perpetuel opprobre & reprobation, demouraſſent aſſociez vnis & armez à l'oppreſſion de Dieu & de ſon Egliſe, y a-il regles en la nature ou en la iu-

ſtice ou en la religiõ qui permette q̃ les meſchans ſoient aſſeurez & que les bons demeurent abandonnez à la rage des vicieux, voire des plus barbares & furieux tyrans qui ſoiẽt au monde, qu'eſt ce autre choſe faire que d'eſarmer le Ciel & fortifier l'ẽfer faire guerre à Dieu, & ſeruir aux diables, confondre ce pauure Royaume ſoubz la publicatiõ d'vn Edict, & ſoubz vne fauce interpretatiõ d'vn ſi bon & ſainct Edict introduire le cõble de tous les maux en ce Royaume. Declarez dõques & faites que tous entendent clairemẽt ceſte cloſe d'Edict de laquelle on veut pernicieuſement abuſer cõtre vo⁹ & differez deſteĩdre l'vniõ lors que les heretiques ſeront totalement perduz par les iuſtes armes de noſtre iuſte prince & ne ſouffrez que ceſte aſſociation ou vous auez

tant ſué & trauaillé & ou l'on vous a tant & ſi long temps trauerſez demeure perduë & ruinee ſoubs le traict de trois ou quatre parolles mal entẽdues, & que en vn coup de plume vous perdiez tout ce que vous auez conquis par les forces de vos corps & de vos eſprits. Autrement propoſez vous que l'on vous faict le chemin pour vous trainer aux gibets & aux ſupplices comme criminels de leze Maieſté qui eſt vne des choſes qu'en ce miſerable ſiecle les heretiques ont le plus cherché contre les Catholiques que s'ils vouloient pretendre que par l'extinction de voſtre vnion le Roy demeureroit en plus d'aſſeurance auec ſes ſubiets c'eſt ſe tromper du tout que de ſe deſfier des Catholiques de qui les eſprits, le cœur & la volonté ne tend qu'au ſeruice de

Dieu à l'obeissance du Roy & au proffit & vtilité du Royaume. Neantmoins quand telle deffiance seroit entree au cœur du Roy ce qu'ils ne croiẽt point & n'y a aucune apparẽce de le croire, ils protesteront tousiours à sa Maiesté & iureront par le mesme Edict de perpetuellement & fidellement le seruir, obeïr & deffendre cõtre toutes personnes telles qu'elles soient & de quelque cõditiõ qu'elles soiẽt se reputás heureux comme ils sont declairez par l'Edict d'ẽploier leurs biens, leurs honneurs & leurs vies à la conseruation d'vn prince duquel la volõté & les actiõs ne tẽdrõt qu'à l'ẽtiere subuersion des heretiques: Car si nous nous deportons de l'vnion que nous auons ensemble à la deffẽce de la religiõ & que le Roy cesse de la deffendre disant que son

intention feroit bien de pourfuiure mais que la neceſſité le preſſant il eſt contrainct de venir malgré luy à la paix auec les heretiques c'eſt à dire preſitiõs vien d'aſſeurãce chãbres miparties & tous nos vieils malheurs enſemble, cõme il eſt aduenu ſouuent & qu'apres auoir fait quelque ſemblable credit nous demeurions vng an, deux & trois ſans intelligence, ſans pratique, ſans ligue entre nous Catholiques. Qui gardera le Roy de Nauarre de venir à la Couronne ſi le Roy vient lors a mourir ſans enfans, dequoy nous aura ſeruy noſtre loy fondamentale? qui la mettra lors à execution? qui empeſchera la confiſcatiõ du tẽporel de l'Egliſe? qui garãtira les Catholiques de la perſecutiõ, qui reſpondra pour les deputez qu'ils ne ſoient decapitez s'ils ſont accu-

ſez d'auoir demandé l'excluſion de celuy qui aura tout en ſa poſſeſſion, que deuiendra la religion? que deuiendront les gens de bien? Mais le Roy direz vous ne fera pas la paix que les heretiques ne ſoient ruynez & nous voulons bien eſtre eſcartelez & bruſlez ſi nous auons intelligence ou cõfederation apres la ruyne des heretiques. Mais l'hereſie eſtãt debout le Roy de Nauarre meſnageãt ſes pretẽtiõs iniuſtes & meſchants deſſains pourra appeller autant d'Allemãs & de Suiſſes que nous en auons veu depuis vn an en France, & qui eſt le deſerteur de ſa patrie & proditeur de ſa religion ſinõ celuy qui abandonne ſa ligue pour l'appuy de la foy contre les euenemens ſi apparens & ſi redoutables de la grãdeur des heretiques. Il ſuffira peult eſtre de s'oppoſer à

la paix quand on la verra faire & auec quoy s'opposer auec vne intelligence dissipee auec vne cause que nous aurõs nous mesme cõdãpnee. Nous auõs receu le Roy pour chef à nostre vnion & tous les Catholiques de ce Royaume ses subiets, & voulons bien encores sa maiesté pour general & souuerain, & tous Catholiques pour freres & cõpagnõs. Mais que nous ayons voulu nous reünir pour aneantir nostre vnion, la nature de la chose & l'obligation de nos sermens & la consequẽce remarquee cy dessus ne le peult souffrir en façon quelconque, & ne fut iamais telle nostre intention, tout au contraire de l'appuyer fortifier & accroistre soubs l'authorité zele & assistãce de sadicte Maiesté. On dira que c'est vne loy fondamẽtale en vn estat de n'auoir au-

cuneligue ſans la permiſſiõ du Roy.
Mais l'on reſpond que ſi la loy fondamẽtale d'vn eſtat entre Chreſtiẽs eſt la vraye religion, cõme de faict elle eſt & qui en doute eſt en grand erreur & indigne du nõ de Chreſtiẽ, & ſi la ſubuerſion finale d'iceluy eſt l'hereſie & religion comme l'experiẽce nous la appris à noſtre grãd regret & malheur. Il ſ'enſuit que de n'oſer pourchaſſer le bien de la Religion ſans permiſſion c'eſt faire fõdemẽt de n'oſer deffendre le fondement de ſa foy & ſa patrie, & que le bien ſouuerain de nos ames qui eſt la religion perira s'il ne plaiſt au prince de la conſeruer, qui ſeroit proprement aſſeruir le Ciel à la Terre, & Dieu aux hommes & faire qu'vn ſi grand bien qui ſe dõne de Dieu aux pauures, ſans le miniſtere des princes ne ſe pourroit ny

receuoir ny cõseruer sans les prin-
ces, qui seroit indignemẽt restrain-
dre la bõté & puissãce du tout puis-
sant & biẽ que par sa grace ne soyõs
en ces termes, ayant, vn Roy tres-
chrestien, & Catholique & qui pour
mieux nous asseurer de son zele s'est
vny auec nous & iuré l'extirpation
de l'heresie: si est ce que nous serõs
contraints de parler ainsi pour la
verité de la chose en soy, affin de
serrer la bouche aux mesdisances de
nos aduersaires & ennemis. Car
c'est chose notoire que pour la def-
fence de la vraye foy & religion lõ
se peut liguer, croiser, armer sans la
volonté du prince. Car nous serons
plus obligez d'obeyr à Dieu, qu'aux
hõmes, attẽduque nous ne leur de-
uons respect & obeissance sinon
pour l'amour de luy. Que si lon
dit que c'est au Roy seul à chasser

l'heresie. On respond qu'ayant l'Eglise condamné vne heresie & cõmandé qu'elle soit extirpee pour l'ordre, à la verité l'execution appartient en premier lieu aux Roys, & souuerains: Mais au cas qu'on ne face le deuoir si ne faut il attendre ains medicamenter soudainement la playe, coupper la chair morte & pourchasser la garison : car autrement tout le corps periroit. On demanderoit volontiers quand le feu est prins en vne maison si lon attẽdroit d'y ietter de l'eau que le magistrat l'eust permis & celuy qui a lagarde des seaux de la ville, & le soin de la police. On estimeroit fol celuy qui attendroit en vn peril ou la demeure est de si dangereuse cõsequẽce, & pour ceque l'heresie est vn poison prompt & soudain & vn acoint furieux: il faut aussi soudai-

nement y apporter le remede que le mal eſt ſoudain & violent : ioinct que les choſes iuſtes ne ſe doibuent demander : ains ſe doibuent faire mais le Roy dira-on a plus d'intereſt au mal q̃ fõt les heretiques qu'autres perſonnes de ſon Royaume, il eſt vray que pour la perte des biens temporels cõme heritages, poſſeſſions, finances, villes, & chaſteaux, cela le touche plus que nous autres mais pour le regard des biens ſpirituels de la foy, de la Religiõ, des ſacremẽs, du ſalut de nos ames, chacũ y a intereſt en particulier, & tout le public & la chreſtiẽté en general, & partant ſe doiuent tous employer d'vn commun accord pour les conſeruer & defẽdre neantmoins ſi on pouuoit nous dõner telle aſſeurance de la ruyne des heretiques, que nous en peuſſions repoſer ſur autres

que ſur nous meſmes, il ſeroit ſupportable de nous prohiber toute intelligence & vniõ,mais eſtant choſe qui ne ſe peut aſſeurer,qui peut changer ou ſur vne promeſſe conditiõnée & tant ou plus ſur vne vie mortelle il n'eſt pas raiſonnable de nous extorquer les moyẽs que nature nous laiſſe pour deffendre la loy de noſtre Dieu, quand noſtre Roy nous viendroit a manquer, ou par changement,ou par contrainᵭte,ou par mort.Lon diᵭt contentez vous qu'il fera ce qu'il pourra nous diſõs que ſa maieſté ſe contente qu'auec luy & apres luy nous facions ce que nous pourrons Car le temps d'abandonner la deffence de ſa foy, c'eſt alors ſeulement que lon abandonne ſa vie. Pluſtoſt donc que aux heretiques demeure leurs pratiques, leur bouche,leur intelligence,

leur repos,leur liberté,leurs pretenſiõs & dailleurs leurs Reiſtres,leurs Allemans & les moyens de paruenir à leurs deſſeings, & qu'aux Catholiques l'vnion pour y reſiſter quand leRoy auroit mal,ſoitdes-à-preſent interdit.Mourons Chreſtiens,mourons Catholiques,de bonne heure mourons, ſi lon veut pluſtoſt condamnez de rebellion au iugement de quelques politiques que conuaincuz en nos ames dereligion dauoir manqué de nous oppoſer par toutes voies aux heretiques, mourons deuant que de voir mourir noſtre foy,mourõs,car auſſi bien nous n'emportons rien en mourant, que nous ne reſeruions, ſi nous viuons à la diſpoſition des heretiques, à ſon honneur & vie: mais en mourant n'oublions pas de

mener mourir nos enfans auecques nous,depeurque en leur laiſſant ceſte vie il ne ſoiét parla domination heretique conduits à la mort & condamnation eternelle.

FIN.